

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada-États-Unis
Conférence téléphonique
4 mai 2017
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens

Morley Knight, Pêches et Océans Canada (MPO), coprésident du Comité directeur
Mark Craig, MPO, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril
Alain d'Entremont, coprésident de l'industrie au Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)
Kerri Graham, MPO, directeur régional, Politiques et services économiques
Terry Higgins, Comité d'intégration
Laura Hussey-Bondt, MPO, COGST
Roger Stirling, coprésident du Comité consultatif du golfe du Maine (GOMAC)
Yanjun Wang, MPO, Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)
Doug Wentzell, MPO, directeur régional, Gestion des pêches
Tana Worcester, MPO, coprésidente du CERT

Participants américains

John Bullard, National Marine Fisheries Service (NMFS), Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO), coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration
Libb Etrie, New England Fishery Management Council (NEFMC), COGST
Liz Brooks, NMFS, Northeast Fisheries Science Center (NEFSC), coprésidente du CERT
Dave Gouveia, NMFS, GARFO, coprésident du Comité sur les espèces en péril
Allison Murphy, NMFS, GARFO, Comité d'intégration
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC
Terry Stockwell, président du NEFMC, coprésident du COGST
Mike Simpkins, NMFS, NEFSC, COGST
Spencer Talmage, NMFS, GARFO, Comité d'intégration

Mot d'ouverture

M. Morley Knight souhaite la bienvenue aux participants à la téléconférence et il ouvre la réunion avec plusieurs mises à jour importantes. Il indique qu'il a accepté l'affectation spéciale de sous-ministre adjoint, Politique sur les pêches, à compter du 8 mai 2017, mais qu'il continuera de diriger la délégation canadienne à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et qu'il fournira aussi de l'orientation et du mentorat, au besoin, aux directeurs généraux régionaux nouvellement nommés. De plus, il mentionne que Mary- Ellen Valkenier occupera à titre intérimaire le poste de directrice générale régionale, région des Maritimes, jusqu'à ce que le poste soit pourvu pour une durée indéterminée. Il fait également mention d'une autre dotation, celle d'Annette Daley, qui vient de se joindre au Ministère à titre de directrice, Gestion des océans, région des Maritimes.

Il fait le point sur les objectifs de conservation marine et les zones de protection marine, en indiquant que, dans le cadre des efforts de conservation conjoints du Canada et des États-Unis au large de la côte de l'Atlantique, le Canada désignera comme zones benthiques vulnérables le bassin Jordan, le canyon Corsair et le canyon Georges, ce qui permettra de protéger de grandes concentrations de coraux des grands fonds dans les eaux canadiennes de l'Atlantique contre les activités de pêche de fond. Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger 5 % des zones marines d'ici 2017, et 10 % d'ici 2020, et à accroître la compréhension des zones de protection marine (ZPM) existantes et potentielles au moyen de la collaboration scientifique avec les États-Unis. M. Knight parle de l'annonce faite par le premier ministre selon laquelle 1,5 milliard de dollars seront alloués au Plan de protection des océans (PPO). Mis à part ses autres priorités, le PPO développera de nouvelles mesures de protection des baleines et de leur habitat, en mettant l'accent sur les épaulards de la côte ouest du Canada, les bélugas du fleuve Saint-Laurent, et les baleines noires de la côte est. Dans le cadre de l'examen des modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, le gouvernement restaure actuellement certaines fournitures perdues, notamment dans la zone des eaux continentales. M. Knight indique que le MPO élaborera des plans de rétablissement des stocks dans la zone critique, et qu'en raison de l'investissement en science effectué l'année dernière, 40 chercheurs scientifiques ont été embauchés au Canada atlantique. De plus, un fonds pour les pêches de l'Atlantique sera créé afin de rendre le secteur du poisson et des fruits de mer plus durable et prospère. M. Knight tient à remercier toutes les personnes provenant des deux pays qui rendent des comptes au Comité, et il ajoute que le MPO est impatient de donner suite à la coopération en matière de ressources halieutiques transfrontalières.

M. John Bullard fournit une mise à jour sur la nouvelle administration américaine. Le département du Commerce, duquel relève la National Oceanic and Atmospheric Administration Fisheries (NOAA – Pêches), est dirigé par le secrétaire Wilbur Ross, qui a été mis en candidature et dont la nomination a été confirmée l'hiver dernier. M. Ben Friedman est l'administrateur intérimaire de la NOAA, et M. Sam Rauch est l'administrateur adjoint intérimaire de Pêches. En outre, M. Bullard annonce que M. Spencer Talmage remplacera M^{me} Alli Murphy au Comité d'intégration, et il remercie M^{me} Murphy pour son travail au cours des dernières années.

Mesure : M. Bullard fournira une mise à jour des nominations de NOAA et de NOAA – Pêches à la réunion de septembre 2017.

En ce qui concerne les quotas de poissons de fond, M. Bullard rappelle au Comité que les actions de l'année dernière ont établi les quotas de 2016 et de 2017. Les quotas de 2017 ont pris effet le 1^{er} mai, début de l'année de pêche aux États-Unis, pour les 20 stocks de poissons de fond, y compris les stocks partagés. Une nouvelle mesure, nommée Cadre 56, est en cours d'élaboration et elle modifiera certains de ces quotas. M. Bullard s'attend à ce que les quotas révisés soient achevés plus tard cet été.

Enfin, M. Bullard traite du déclin de l'abondance de baleines noires. La récente croissance de la population observée entre les années 2000 et 2015 était encourageante, mais il semble à présent que la population soit en déclin, car on dénombre une abondance minimale de moins de 450 animaux. Malgré les nombreux agents de stress qui ont contribué à ce déclin, liés à l'environnement et à l'empreinte humaine dans l'ensemble de leur aire de répartition, l'empêchement dans les engins de pêche demeure l'une des principales sources de risque pour ce

qui est du rétablissement des baleines noires. M. Bullard déclare que les pêcheurs américains ont fait d'énormes sacrifices pour minimiser les blessures graves et les morts. Il demande à ce que le Canada et les États-Unis travaillent ensemble afin d'examiner l'empêchement de façon plus approfondie.

M. Knight convient qu'il faut « passer à l'action », précisant que le Canada est tout aussi préoccupé par les baleines noires, et que les deux pays devront collaborer pour trouver une solution. Il ajoute que le Plan de protection des océans du Canada contiendra des conclusions quant à l'efficacité des mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant, et précisera ce que nous devons faire ultérieurement.

Mise à jour effectuée par le Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Échéancier du CERT

M^{me} Liz Brooks signale que 2017 est la dernière année de l'échéancier négocié des réunions prévues sur trois ans pour le CERT. Les membres du CERT discutent de la manière de procéder, et ils s'entendent pour continuer à tenir les réunions du Comité la deuxième semaine du mois de juillet au cours des prochaines années.

Approbation du cadre de référence du CERT pour juillet 2017

M^{me} Brooks déclare que les membres du CERT se rencontreront du 11 au 14 juillet 2017 et que la plupart des points au cadre de référence de 2017 du CERT ont été reconduits des années précédentes. Pour la limande à queue jaune, le CERT procédera à une évaluation empirique, et il travaille de façon active sur une analyse de capturabilité. Pour l'aiglefin, le CERT procédera à une évaluation et un examen détaillés du rendement de l'évaluation provisoire de l'année dernière. Pour la morue, trois modèles seront employés, comme c'était le cas durant les années précédentes. Le CERT s'active également à terminer une analyse spatiale de l'étude printanière américaine de 2016, qui accuse un retard.

Toutefois, depuis la réunion du Comité directeur de septembre 2016, le CERT a élaboré un cadre de référence additionnel pour la morue en vue de la réunion du CERT de l'été 2017. Le cadre de référence révisé n'a pas encore été examiné par le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST), lequel a été incapable de tenir sa réunion intersession de mars 2017. M^{me} Brooks demande au Comité directeur d'approuver le cadre de référence, à l'exception du nouveau cadre de référence de la morue qui doit toujours être examiné par le COGST.

M. Tom Nies demande si les membres du COGST doivent se rencontrer pour discuter de ce nouveau cadre de référence. M^{me} Brooks lui répond que le COGST devra effectivement tenir une réunion pour élaborer une recommandation à l'intention du Comité directeur.

M. Alain d'Entremont indique qu'il n'éprouve aucune réticence à avaliser le cadre de référence, à l'exception du nouveau cadre de référence de la morue.

M^{me} Laura Hussey-Bondt souligne que le COGST a eu des difficultés à planifier la réunion intersession de 2017, mais indique que le COGST a l'intention de tenir une réunion plus tard au

mois de mai pour discuter du nouveau cadre de référence. Une fois que le COGST a officialisé une recommandation, il la soumet au Comité directeur. Elle espère que le Comité directeur est apte à approuver le nouveau cadre de référence par échange de correspondance.

M. Mike Simpkins offre son soutien pour que le travail sur l'autre cadre de référence puisse aller de l'avant.

M^{me} Tana Worcester avise aussi le Comité que le CERT s'est engagé à informer les participants lorsqu'un cadre de référence (objectif) du CERT ne sera pas traité, afin que les attentes soient raisonnables quant aux points qui doivent être discutés ou examinés aux réunions du CERT.

M. Knight et M. Bullard mettent fin à la discussion en approuvant le cadre de référence, à l'exception du nouveau cadre de référence qui sera approuvé par échange de correspondance à une date ultérieure.

Mesure :

- **Le COGST et le CERT doivent conclure, examiner et approuver le point relatif à la morue dans les cadres de référence du CERT, et faire approuver ceux-ci par le Comité directeur par échange de correspondance.**
- **Les cadres de référence du CERT restants sont réputés approuvés tant par le COGST que le Comité directeur.**

Sommaire de la structure et du processus du CERT

M^{me} Brooks rend compte des quatre conférences téléphoniques du CERT qui ont été convoquées pour examiner le processus et la participation du CERT. Elle note que l'ébauche de l'aperçu a été distribuée, mais qu'elle n'a toujours pas été examinée par le COGST. Elle indique que chaque instance possède différentes exigences, mais que le CERT a trouvé un terrain d'entente qui préserve l'esprit des obligations des deux pays. Les modifications comprennent : un président indépendant pour chaque réunion; une approche progressive pour les discussions, débutant par un examen effectué par des pairs invités, suivi par des commentaires d'autres scientifiques, suivis d'une discussion ouverture dans le cadre de la réunion, chaque étape étant clairement définie dans le compte rendu pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts; une révision de la façon dont le rapport du CERT est élaboré et édité, ainsi que l'examen des rapports sur l'état de la situation consigné dans les « commentaires » plutôt qu'au moyen d'un suivi des modifications pendant la réunion. Les commentaires et les suggestions des participants seront intégrés aux rapports sur l'état de la situation du CERT après la réunion, par un petit groupe de rédaction scientifique. Le CERT espère introduire ces modifications lors de sa réunion du mois de juillet 2017.

M^{me} Worcester ajoute que, dans le but d'améliorer le processus du CERT, ce dernier souhaite collaborer avec le COGST. M^{me} Hussey-Bondt déclare quant à elle que le sommaire sera discuté par le COGST plus tard au cours du mois, mais elle indique qu'on n'y voit aucun inconvénient du côté canadien. M. d'Entremont remercie tous ceux qui ont travaillé à harmoniser les deux systèmes, et il indique son enthousiasme par rapport aux conversations à venir au COGST. M. Simpkins convient que la collaboration était fort constructive.

Mesure : L'ébauche du processus doit être approuvée par le COGST.

Mise à jour concernant l'atelier sur la gestion des pêches axée sur l'écosystème Canada–États-Unis

M^{me} Worcester fait le point au sujet de l'atelier sur la gestion des pêches axée sur l'écosystème Canada–États-Unis qui a eu lieu du 20 au 23 mars au Centre des sciences de la mer Huntsman, à St. Andrews (N.-B.), événement qui a permis de réunir 10 participants américains et 16 participants canadiens. L'atelier, organisé par le personnel scientifique du MPO et du NMFS et animé par Jamey Smith (directeur du Huntsman), a notamment servi à discuter de nombreuses possibilités de collaboration, dont : la coordination des relevés des navires de recherche canadiens et américains; la collaboration d'une autre surveillance océanographique et d'écosystèmes; la collaboration en aquaculture, de même qu'une meilleure intégration de l'information sur l'écosystème dans l'évaluation d'un stock et la modélisation de l'écosystème (en

utilisant possiblement le banc de Georges comme zone d'étude). M^{me} Worcester indique que le MPO a un nouveau fonds de partenariat conçu pour établir des partenariats scientifiques, et qu'une autre proposition Canada/États-Unis est mise de l'avant cette année afin d'avoir accès aux fonds pour les ateliers de collaboration à venir. M. Nies est préoccupé par le fait qu'aucun gestionnaire des pêches américain n'a participé à l'atelier, et il indique qu'il pourrait s'agir d'une opportunité pour améliorer la collaboration.

Espèces en péril

Les États-Unis font le point sur la baleine noire

M. Dave Gouveia signale que le Groupe de travail sur les espèces en péril est en train de créer un sous-groupe qui se concentrera sur les espèces de poissons anadromes. Toutefois, le Groupe de travail sur les espèces en péril n'a pas été en mesure de faire progresser cette initiative ni d'organiser une réunion depuis la réunion du Comité directeur de septembre 2016. Le Canada et les États-Unis ont eu d'autres priorités mais s'attendent à faire des progrès avant la réunion du Comité directeur de septembre 2017.

M. Gouveia fait le point sur trois rencontres concernant la baleine noire que les États-Unis ont tenues depuis la réunion du Comité directeur de septembre 2016. L'atelier sur l'abondance, les tendances et les menaces de la baleine noire prévu pour les 14 et 15 mars a été annulé en raison du mauvais temps. L'atelier, tel que conçu, ne sera pas reporté, même si certains de ses éléments ont déjà fait l'objet ou feront l'objet de discussions lors d'autres réunions. Un examen des tendances et de l'abondance a été discuté à la Marine Mammal Commission de Falmouth (Maine), du 5 au 7 avril 2017. Les menaces et les besoins scientifiques seront évalués lors d'un atelier redéfini ou d'une série de groupes de travail plus tard cette année. Les menaces faisaient aussi partie des discussions de l'équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique qui ont eu lieu à Providence (Rhode Island) du 25 au 27 avril 2017.

Ensuite, M. Gouveia rend compte de la réunion que la Marine Mammal Commission a tenue du 5 au 7 avril. La Marine Mammal Commission est une agence gouvernementale indépendante enjointe par le Marine Mammal Protection Act à améliorer la conservation des mammifères marins et leur habitat. Au cours de la réunion annuelle de cette Commission, les sujets suivants ont été abordés : l'abondance et les tendances de la baleine noire, la recherche, l'empêchement, la gestion, la science et les efforts de gestion canadiens, et l'élaboration de nouvelles technologies. M. Gouveia indique que de nombreux participants à cette réunion étaient les mêmes que ceux qui avaient été invités à l'atelier sur l'abondance de la baleine noire en mars 2017, qui avait été annulé. Par conséquent, les exposés détaillés ont mené à des discussions très productives entre les experts, les membres de la Commission et le public. La Commission a conclu que l'empêchement, tant aux États-Unis qu'au Canada, continue d'être la cause de sérieuses blessures et de la mort des baleines noires, et elle a affirmé que les efforts de réduction de l'empêchement doivent se poursuivre et être renforcés, y compris en ayant recours aux moyens suivants : les options de mesure d'atténuation comme les bouées d'appel (ou « bouées pop-up »), l'amélioration des inscriptions sur les engins, la modernisation des modèles de pêches lorsqu'il y a présence de baleines, et le renforcement de la collaboration entre le Canada et les États-Unis.

Enfin, M. Gouveia fait un résumé de la réunion de l'équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique qui a eu lieu à Providence (Rhode Island) du 25 au 27 avril 2017. L'objectif était d'examiner les plus récentes informations en ce qui a trait à l'abondance de la baleine noire et du rorqual à bosse, d'étudier les renseignements sur l'empêchement, de discuter des besoins de gestion et de recherche, et de considérer la demande d'exemption. Cette large équipe fondée sur le consensus de 60 à 65 personnes comprend des membres des gouvernements fédéral et étatiques, ainsi que des membres de l'industrie et du milieu universitaire de la Floride jusqu'au Maine. Les membres de l'industrie ont exprimé leurs préoccupations quant aux estimations de l'abondance et aux modèles scientifiques. Les membres de la communauté scientifique croyaient qu'une action immédiate était nécessaire pour réduire l'empêchement. Les membres de l'équipe terminent les besoins en matière de données et la recherche sur les modifications aux engins, mais ils ont convenu que les pêcheurs canadiens devaient participer aux efforts visant à réduire l'empêchement. La NOAA – Pêches évaluera ces recommandations et élaborera une marche à suivre.

M. Mark Craig fait remarquer que le gouvernement canadien participait auparavant à ces réunions aux États-Unis, y compris M^{me} Jennifer Buie de l'administration centrale du MPO. Il remercie M. Gouveia d'aider M^{me} Buie à combler l'insuffisance d'informations relativement aux lois canadiennes et américaines sur les mammifères marins, en abordant certaines des préoccupations des parties intéressées en ce qui concerne les limites du nombre de casiers, les saisons, etc. Il ajoute que l'auditoire était enchanté d'en connaître plus sur le Plan de protection des océans et sur l'évaluation scientifique de l'efficacité des mesures de rétablissement.

Le Canada fait le point sur la baleine

M. Craig affirme que la protection de la baleine au Canada suscite un intérêt et un engagement croissants. Dans le cadre du Plan de protection des océans, le MPO complète une évaluation des mesures d'atténuation et de rétablissement des baleines noires. M. Craig indique que lorsque les découvertes attribuées à l'évaluation scientifique seront divulguées, il y aura des consultations avec les parties intéressées relativement au rapport. Selon le résultat des consultations, le Ministère pourrait élaborer des suggestions de mesures d'atténuation pour la haute direction du MPO qui seraient prises en considération à l'automne 2017. M. Craig fait remarquer que le Canada continuera à collaborer avec les États-Unis en ce qui a trait à la prévention de l'empêchement et aux mesures de rétablissement. Il indique qu'il pourrait y avoir un atelier pour les membres de l'industrie à l'automne 2017, et si c'est le cas, les membres de la NOAA y seront invités. Il ajoute qu'un récent article rédigé par Sean Brilliant et coll. contient quelques données de débarquement désuètes en lien avec le bassin Grand Manan et le bassin Roseway, mais que le MPO collabore étroitement avec les membres locaux de l'Organisation non gouvernementale de l'environnement (ONGE) et qu'il continuera à lui offrir du soutien. Enfin, M. Craig indique l'imminence de la publication de l'arrêté en conseil visant la protection de l'habitat essentiel de la baleine noire de l'Atlantique Nord dans la partie II de la *Gazette du Canada*.

Mesure à prendre : M. Craig transmettra les rapports et les documents terminés aux participants américains en ce qui concerne les espèces en péril.

M. Bullard met fin à la discussion en réitérant que la collaboration et l'engagement des membres de l'industrie sont essentiels pour minimiser les conséquences sur les baleines noires, et il souligne l'importance que revêt la poursuite de l'étroite collaboration entre les États-Unis et le Canada dans le rétablissement des baleines noires, notamment pour ce qui est de réduire le risque d'empêchement dans les engins de pêche commerciaux d'étudier d'autres facteurs environnementaux qui ont des conséquences négatives sur le rétablissement de l'espèce.

Plan d'action sur le climat régional du nord-est des États-Unis

À titre de suivi d'une mesure à prendre pour la réunion de septembre 2016, M^{me} Jen Anderson indique que le Plan d'action sur le climat régional du nord-est des États-Unis est achevé. M^{me} Anderson reconnaît que le Northeast Fisheries Science Center a effectué un travail énorme pour compléter ce plan, tout en respectant l'objectif d'augmenter la fourniture et l'utilisation des données sur le climat lors des évaluations et des activités de gestion. Compte tenu de ces objectifs, M^{me} Anderson affirme que, à un moment donné, ce plan peut influencer le travail du Comité directeur. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.nefsc.noaa.gov/press_release/pr2016/news/nr1615/.

Mise à jour de la modification concernant le corail par le New England Fishery Management Council

M. Nies déclare qu'au mois d'avril, le New England Fishery Management Council a voté des mesures privilégiées qui permettraient d'étendre les protections aux coraux. Si ces mesures sont approuvées, une large zone de protection sera établie sur le banc de Georges, dans des eaux de plus de 600 mètres de profondeur, et elle interdira tout engin de pêche de fond, à l'exception des engins de pêche au crabe rouge. Le New England Fishery Management Council a aussi choisi de discrètes petites zones dans le golfe du Maine en vue de les protéger; les engins de pêche de fond mobiles seraient donc interdits dans ces zones. Le New England Fishery Management Council tiendra des audiences publiques, qui débiteront à la fin du mois de mai, et devrait prendre une mesure définitive au mois de juin. M. Bullard note que certaines des zones de protection du corail établies par le New England Fishery Management Council chevauchent le Canyon du nord-est et le Monument national marin Seamounts. M. Knight remercie M. Nies pour la mise à jour, et fait remarquer que les mesures de protection des coraux adoptées par les États-Unis sont conformes aux efforts récemment déployés par le Canada.

Mot de la fin

MM. Knight et Bullard s'accordent pour dire que les discussions du jour ont été productives; ils indiquent qu'il y a toujours beaucoup de travail à faire, mais qu'ils ont bon espoir de continuer à collaborer à l'avenir. Ensemble, ils remercient le personnel d'avoir préparé la conférence téléphonique, et M. Bullard affirme qu'il attend avec intérêt les mises à jour qui seront effectuées lors de la réunion de septembre 2017 à Halifax.

PROCHAINES RÉUNIONS : CERT, du 11 au 13 juillet 2017

COGST, les 5 et 6 septembre 2017, Halifax (Nouvelle-Écosse)

Comité directeur, les 7 et 8 septembre 2017, Halifax (Nouvelle-Écosse)

SOMMAIRE DES MESURES

- M. Bullard fournira une mise à jour des nominations de NOAA et de NOAA – Pêches à la réunion de septembre 2017.
- Le COGST et le CERT doivent conclure, examiner et approuver le point relatif à la morue dans les cadres de référence du CERT, et faire approuver ceux-ci par le Comité directeur, par échange de correspondance.
- Les cadres de référence du CERT restants sont réputés approuvés tant par le COGST que le Comité directeur.
- L'ébauche du processus doit être approuvée par le COGST.
- M. Craig doit distribuer le rapport scientifique sur l'efficacité des mesures de rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord, après sa divulgation.